

Horreur en Thudinie liégeoise! 1406 - 1408

I. Rétrospective	
1. Thuin dans les conquêtes démocratiques des Villes: 14e s.	... 3
2. Un tragique tournant de l'Histoire	... 4
3. Le Prince Jean de Bavière et son élection: 1390	... 4
4. La révolte des Haydroits	... 5
5. Le pacte d'opposition au Prince et ses raisons	... 6
6. Thuin dans le Pacte d'opposition	... 8
II. Les événements tragiques de sept. 1406 à sept. 1408	
1. La déposition du Prince indigne et la nomination d'un mambour	... 9
2. Hiver 1406-1407: début des hostilités	... 10
3. Les événements de l'an 1407	... 12
4. Le terrible hiver 1407-1408	... 14
5. L'année de toutes les horreurs: 1408	... 15
III. Odieux règlement de compte	
1. A l'égard de la capitale liégeoise	... 21
2. A l'égard des Bonnes Villes de la Principauté	... 22
3. A l'égard spécialement de la Bonne Ville de Thuin et de Lobbes	... 23
IV. Epilogue du drame de 1408	
1. Pour la Bonne Ville de Thuin	... 24
2. Pour Lobbes, son Abbaye et son Chapitre	... 28
3. Pour la ville de Binche en Hainaut	... 29
V. Vains essais lobbains de récupération ultérieure	
1. Le Droit face à la force et à la ruse	... 33
2. Le contentieux Binche-Lobbes	... 33
VI. Le tragique destin des reliques en 1794	... 35
VII. Les heureuses et providentielles récupérations	
1. Par Binche	... 36
2. Par Lobbes	... 37
3. Par l'Abbaye de Maredsous	... 37
Sources	... 39

HORREUR EN THUDINIE LIEGEOISE: L'AN 1408!

I. Rétrospective

1. Thuin dans les conquêtes démocratiques des Villes: 14e s.

Jusque 1390 qui marqua l'avènement au siège épiscopal de Liège, du Prince Jean de Bavière-Hainaut, les Bonnes Villes de la Principauté dont Thuin faisait partie, ont accompli une longue course vers la réalisation de leurs aspirations démocratiques. Notre Ville, à la périphérie du Pays de Liège, portait fièrement sur son grand sceau de 1316:

+ *S:LIBERE VILLE TUDINIENSIS*

Cela signifiait, selon les explications éclairées de l'historien Léonce Deltenre (Héraldique et Sigillographie) que Thuin se considérait alors comme une communauté municipale autonome, qui avait reçu du Prince, par privilèges reconnus, le droit à la franchise civile, aux fortifications et à la participation politique pour la gestion du Pays.

Bien sûr, cette lente conquête des Bonnes Villes liégeoises ne s'accomplit pas sans difficultés. De conflits en Paix et de Paix en conflits, le Pays de Liège s'est efforcé, tout au long de ce 14ème siècle, d'amener ses Princes-Evêques à des idéaux plus démocratiques. La Ville de Thuin est loin d'être étrangère à ce mouvement d'émancipation. En 1372, elle fut à l'origine d'une insurrection contre le Prince Jean d'Arckel dont les hommes avaient tué son bourg-maître Jehan de Harchies. Il en était sorti la Paix dite des XXII et la constitution définitive (du moins jusqu'en 1794) du fameux Tribunal des XXII, unique en son genre dans tout l'Occident, pour réprimer les abus du pouvoir.

2. Un tragique tournant de l'Histoire.

Cependant le Pays de Liège jusqu'en 1390 avait toujours échappé à toute inféodation, même larvée, à des souverains étrangers. Le principe d'élection des Princes-Evêques le mettait à l'abri de toute tentative dynastique. Bien mieux, du côté du Hainaut (dont la frontière jouxtait Lobbes et Thuin), d'où venait autrefois le danger, toute crainte s'était évanouie depuis qu'en 1071, la comtesse Richilde, pour elle et ses descendants, avait inféodé son Comté au Prince-Evêque Théoduin. C'est à ce titre encore qu'en 1390 lorsque Jean de Bavière fut élu Prince de Liège par le Chapitre Cathédral, le Comte Albert de Hainaut, son propre père, lui fit selon la tradition, hommage de son grand fief. Ce fut la dernière fois d'ailleurs, que le Hainaut respecta son obligation féodale car tout allait bientôt basculer dans l'horreur, sous le règne même de Jean de Bavière qui allait mener la guerre aux Métiers et aux Bonnes Villes en sollicitant des armées étrangères qu'il appela à son secours contre ses propres sujets: celles du Hainaut, de Bourgogne et même de Namur. Elles plongeront le Pays de Liège dans un bain de sang.

Nous allons tenter de recréer ces événements tragiques, (si importants pour l'histoire de Lobbes et de Thuin), dans leur chronologie et leur contexte réel, grâce à diverses études spécialisées, assez récentes, basées sur de nouvelles sources, qui apportent des corrections définitives à certaines assertions d'anciens historiens. Cela concerne notamment le transfert des précieuses reliques de l'Abbaye de Lobbes dans la Ville de Binche.

3. Le Prince Jean de Bavière et son élection: 1390

L'Evêque Arnould de Hornes avait régné très paisiblement en respectant les droits démocratiques acquis jusqu'alors par les Liégeois. Après son décès survenu en 1389 le Chapitre cathédral de la Cité Ardente choisit à l'unanimité Thierry de la Marck pour lui succéder, mais malheureusement ce dernier refusa et le nouveau choix des Chanoines de St Lambert se porta bien malencontreusement sur un jeune homme de 17 ans qui ne possédait aucune des qualités requises pour devenir un Prince de l'Eglise. Il se nommait Jean de Bavière et était allié à plusieurs

familles régnautes: fils du Comte Albert de Bavière-Hainaut, frère du Comte Guillaume de Hainaut, beau-frère de Jean (plus tard appelé Sans Peur), duc de Bourgogne et Comte de Flandre, beau-frère aussi de l'Empereur Wenceslas. Les Chanoines de St Lambert, électeurs naturels des Princes-Evêques de Liège avaient sans doute été conquis par l'idée de telles alliances familiales prometteuses pour la Principauté. Malheureusement, ce choix était une arme à double tranchant et la réalité s'avéra contraire à leurs souhaits.

Elu en mai 1390, Jean de Bavière fit sa Joyeuse Entrée à Liège le 10 juillet et reçut le sous-diaconat le 17 décembre de la même année, première étape pour accéder aux ordres sacrés et recevoir l'Épiscopat obligatoire dans une Principauté ecclésiastique. De caractère taciturne et ombrageux mais surtout naturellement porté à la violence, l'Elu mena bientôt une vie mondaine et dissolue. Il n'avait manifestement pas la vocation du sacerdoce. Les années passèrent et il se refusa toujours obstinément à remplir les conditions nécessaires à son élection d'Evêque. C'est pourquoi on ne l'appela jamais autrement que l'« *Elu* » .

En 1418, après un règne épouvantable qui allait amener les Liégeois à la plus grande catastrophe de leur histoire, il finira par se démettre de ses fonctions pour épouser Elisabeth de Gorlitz, la veuve du duc Antoine de Bourgogne!

4. La révolte des Haydroits.

Dès le début de son règne, Jean de Bavière se mit à dos les habitants de Saint-Trond, de Tongres et de Seraing. C'est la continuation, en cette fin du 14^e siècle, de confrontations déjà anciennes entre le peuple liégeois à l'apogée de sa démocratie et le nouveau Prince qui refuse d'accepter « le Sens du Pays ». Néanmoins, ces premiers conflits du présent règne s'arrangent, comme auparavant, par des Paix: celle de Caster en 1395, celle de Tongres en 1403.

Avec Seraing, par contre, en 1395, la querelle s'envenime. La raison en était banale dans les faits mais conséquente au regard des principes. Contrairement au droit rural en usage de temps

immémorial pour les forêts, le Prince avait fait stricte défense de couper quelque bois que ce soit dans les propriétés domaniales. Il fit citer les délinquants à l'Anneau du Palais, ce fameux Tribunal de l'Evêque dont nous reparlerons. Refus, contestations, révolte, extension progressive de la rébellion...

Selon l'archiviste L. Polain, les mécontents s'étaient donné le nom de « heydroits », c-à-d partisans du droit de heyd, désignant en terme général le droit sur les terres incultes, les vaines pâtures, le libre pacage, la glandée et autres jouissances rurales coutumières. Ce mouvement populaire, d'abord rural avait gagné les corps de métiers liégeois et puis la plupart des Bonnes Villes de la Principauté.

D'autres historiens, par contre, jouant d'une autre manière sur les mots, opinent pour une interprétation beaucoup plus radicale du terme: celle d'un citoyen « qui hait le droit ».

Quoi qu'il en soit, le Pays de Liège est une fois encore divisé entre partisans et adversaires du Prince, aussi bien dans les Bonnes Villes formant le Tiers-Etats que dans la Noblesse et même dans le Chapitre Cathédral.

5. Le pacte d'opposition au Prince et ses raisons.

Outre l'obstination du Prince Jean de Bavière à s'opposer aux conquêtes démocratiques acquises sous ses prédécesseurs, il y avait encore et surtout son obstination à refuser pour lui-même les ordres aboutissant à l'Episcopat, ce qui aurait pu avoir comme conséquence de déboucher tout naturellement sur la sécularisation de la Principauté et même sur la transmission héréditaire de celle-ci dans la famille dynastique de l'Elu. C'est sans doute ce dernier motif, fondamental à leurs yeux, qui a amené la plupart des Bonnes Villes à se fédérer contre le Prince Jean de Bavière-Hainaut.

Quand elles conclurent leur premier pacte d'alliance en 1402 contre l'Elu, les Bonnes Villes principautaires constataient avec amertume que depuis douze ans ce dernier refusait le simple diaconat. Cependant, leur objectif immédiat fut la disparition du Tribunal de l'Evêque: l'Anneau du Palais.

On a déjà mentionné ce fameux Tribunal à propos de la citation à comparaître adressé aux habitants de Seraing, qui tenaient à leurs anciens droits d'usage. Il s'agissait d'une Cour supérieure de Justice, érigée selon de Villenfagne en 1088, dont le Prince-Evêque était juge supérieur et destinée à réprimer les rebelles et tous ceux qui fomentaient des troubles en vue de dénaturer la loi liégeoise ou s'y soustraire. Toute la Principauté était justiciable sauf le Clergé et la bourgeoisie urbaine de Liège qui en étaient exempts pour posséder des tribunaux particuliers.

Cette tentative de rejet de l'Anneau du Palais en date du 13 mai 1402 est analysée en ces termes dans l'acte de confiscation de 1409 après le désastre d'Othée:

« Une lettres en romans de certaines aliances faictes par les maistres, jurez, gouverneurs et communaultez des villes de Huy, de Dynant, de Tongre, de Saintron, de THUIN, de Covin, de Loz et de Hasselt, pour eux et les aultres bonnes villes du pays de Liège qui se voldraient en ce fait adjoindre avec eux, contre Jehan de Bavière, esleu, le chapitle et cité de Liège, par le fait des APPEAULX de l'ANEL du PALAIS, par lesquelles aliances ceux des dictes villes promettent l'un à l'autre de aidier en tous cas à warder et maintenir les chartes, privilèges, lettres franchises, coustumes, usages, maniements anciennement usez et maintenir ès dictes villes contre toutes personnes qui les voldraient empeschier ou embrisier ... »

Ce pacte pour répudier tout appel à l'Anneau du Palais fut pratiquement sans lendemain, car ce Tribunal fut rétabli après le désastre d'Othée en 1405 et durera encore soixante ans. Il disparaîtra à jamais en 1468 quand la Cité sera détruite de fond en comble par Charles-le-Téméraire.

6. Thuin dans le pacte d'opposition

Nous venons de voir Thuin entrer dès 1402 dans le pacte des Bonnes Villes contre l'Anneau du Palais utilisé abusivement par l'Elu Jean de Bavière.

Le 1er décembre 1404, la Cité de Liège (non comprise dans le précédent pacte en raison de son exemption à l'Anneau du Palais) et toutes les Bonnes Villes concluent entre elles une ALLIANCE et une CONFEDERATION pour la défense de leurs privilèges. On y sent très vivement la crainte du Pays de Liège devant l'attitude de Jean de Bavière et son désir « *d'éviter et eskiwer les adversités qu'on voit advenir de jour en jour* ».

Cette alliance en 13 articles comprend la généralité des Bonnes Villes, tant les « thioises » (Tongres, Sainctron, Treicht (Maestricht), Looz, Hasselt, ...) que les wallonnes: Liège la capitale, Huy, Dinant, ... et celles de l'Entre-Sambre et Meuse : THUYN, Fosses, Covin qui nous intéressent plus spécialement. Ce texte est rédigé en langue romane. Toutes les Villes en possédaient un exemplaire mais les originaux furent confisqués et détruits après l'épilogue d'Othée en 1409. La teneur nous en est connue par une paweilhar, copie authentique qui a échappé aux scrutateurs bourguignons et hennuyers.

Le 14 avril 1406, la Cité de Liège ayant exempté la Bonne Ville de Thuin des appels à l'Anneau du Palais, celle-ci en témoignage de reconnaissance conclut avec la capitale un pacte d'assistance mutuelle. Cette exemption (afrankissement pour lez maîtres, conseil et communauté de Thuing) sera étendu une dizaine de jours plus tard aux Bonnes Villes de Huy, Dynant, Fosses, Couvin et quelques autres.

Cette opposition au Prince groupant la quasi totalité des Bonnes Villes, une partie du chapitre cathédral, un nombre important de chevaliers et la presque totalité du peuple liégeois allait déboucher inévitablement sur la déposition pure et simple de l'Elu. Nous sommes le 25 septembre 1406.

II. Les événements tragiques de septembre 1406 à septembre 1408.

1. La déposition du Prince indigne et la nomination d'un mambour.

La Cité de Liège et les « *Bonnes Villes de Huy, Dynant, Tongres, Saint-Trond (Saintron), Fosses, TUWING, Coving, Looz, Treit (Maastricht), ...* » ainsi que les Barons et Chevaliers du pays de Liège font savoir qu'ils ont déposé Jehan de Bavière qui exerçait

« de plus en plus allencontre delle estat de la noble église de Liège et allencontre aussi de nos franchises, privilèges, status et anciens usages enforchiés »

En suite de quoi:

« par très meure conseilhe et avis plusieurs foiz sor chu delibereis, en ensuivant les anciennes poissances racontées par les cronikes, il appert comment d'anchienneteit a pueple dépendoit la élection de leur prelas (affin que nous ne déplorons plus longhement nous y estre senz tête et senz défenseur relenquis), AVONS ESLUT ET ESLISONS a signeur et maistre de la dignité épiscopale de Liège, HAULT ET POISSANT DAMOYSEAL THIERI DE PERWEIS qui, de la nature de nostre paiis est nouris et extrais.

..... »

Entretiens, pendant la vacance du siège,

« eslisons hault et poissant signeur monsigneur HENRI DE HORNES, SIRE DE PERWEIS ET SENESCAL DE BRABANT, pour le temps, a y estre MAMBOUR de tout nostre paiis delle evesquiet de Liège et delle conteit de Looz ... »

Le nouveau mambour, sire de Perwez n'était autre que le père de Thierry, le « nouvel Elu », et le neveu d'un précédent Prince-Evêque Arnold de Hornes, issu d'une vieille famille liégeoise.

2. Hiver 1406-1407: Début des hostilités

A. Visite du Prince Jean de Bavière-Hainaut à Mons

« L'Elu » de Liège déposé, Jean de Bavière-Hainaut qui, au début des événements était d'abord allé s'installer à Maastricht, se rendit ensuite à Mons, chez son frère le comte de Hainaut Guillaume de Bavière.

Il quitte Mons, la capitale du Hainaut, le 12 décembre de l'An 1406,

« pour ouvrir la lutte contre les révoltés du bord de la Sambre »

Il passe ensuite dans la ville hennuyère de Binche avec ses partisans et entre en terre liégeoise par Mont Sainte Geneviève.

B. Premières escarmouches en décembre 1406.

1) Les « Révoltés du bord de la Sambre »

Il ne faut pas en douter: il s'agit d'abord de ceux de Thuin, les défenseurs de cette forteresse liégeoise frontalière qui a toujours donné du fil à retordre aux comtes de Hainaut dont le propre frère de l'Elu est un descendant.

Le Prince Jean de Bavière-Hainaut, l'élu de Liège, ne dispose que de peu de troupes: sa garde personnelle gonflée quelque peu de hennuyers mis à sa disposition par son frère Guillaume. Il

n'ose s'attaquer à la forteresse de Thuin, mais n'hésite pas à faire bouler le feu aux villages des environs, dont probablement celui de Lobbes.

2) Représailles à Barbençon et La Buissière.

La riposte des Liégeois de Thudinie fut immédiate. Ils allèrent à leur tour bouler le feu dans des villages du Hainaut, à Barbençon et à La Buissière, notamment, le 27 décembre, aux vigiles des Saints Innocents. Il en est fait état dans des mandements de décembre 1406 par lesquels le bailli du Hainaut commence à mobiliser des hommes d'armes « *pour le warde dou paÿs* ».

3) Lobbes saccagée par les gens du Hainaut.

C'est probablement lors de ces événements de décembre 1406 que le village de Lobbes fut brûlé et saccagé par les troupes de Jean de Bavière-Hainaut et que les demeures des Chanoines de St Ursmer, dans la localité, devinrent la proie des flammes.

4) Les Chanoines de St Ursmer se réfugient à Thuin.

L'abbaye St Pierre toute proche, sur les bords de la Sambre, ne constituant pas un refuge sûr pour les reliques précieuses des Saints fondateurs dont ils avaient la garde, les Chanoines vinrent se réfugier dans la forteresse de Thuin où ils resteront jusqu'à la fin des événements. Avec eux, ils amenaient non seulement leurs saintes reliques, mais aussi toutes leurs archives et les objets du culte qu'ils avaient pu emporter.

Où le chapitre de St Ursmer s'installa-t-il dans la forteresse de Thuin qui ne comprenait alors que les deux premières enceintes urbaines? Il n'y a guère de doutes: tous les emplacements étaient occupés et il ne semble pas que le chapitre St Théodard très exigu ait pu accueillir les confrères réfugiés. Le seul site disponible paraît être le château fort, muni d'une chapelle castrale dédiée à St Ursmer, et qui avait été abandonné depuis 1271 quand l'Avoué-châtelain Jean II de Thuin avait pris possession de la seigneurie de Marchienne, héritée de son beau-père.

C'est dans ces circonstances que Thuin eut l'insigne honneur de sauver et de conserver à l'abri de ses murailles les précieuses reliques constituées par les corps des saints fondateurs de l'abbaye de Lobbes.

5) Premières mobilisations des Hennuyers.

C'est en ce moment aussi, à la mi-décembre de l'an 1406 qu'eurent lieu à Braine-le-Comte les premières mobilisations des gens du Hainaut. Le Cartulaire du Hainaut fait état en effet de deux mandements du Grand Bailli en date des 12 et 17 décembre, adressés au châtelain de Braine-le-Comte relatifs à une mobilisation des hommes d'armes « *pour la warde dou pays* ».

3. Les événements de l'an 1407

A. Fin d'hiver et printemps 1407

1) Extraits des comptes du Bailli du Hainaut.

Dans les comptes du baillage de Hainaut aux archives de Lille, on peut lire sous l'année 1407 ce qui suit, démontrant la crainte (tant soit peu justifiée) des gens du Hainaut à l'égard des Liégeois.

Après avoir rappelé ce « *mardy après Noël 1406 tant que chil de Thuing avaient bouté les feux à Barbenchon* », le greffier acte que le bailli du Hainaut s'en vint avec d'autres chevaliers à Bonne-Espérance « *affin que si aucunes coses sourvenoient que chevauchier peuvist avecq lui et y demorèrent jusqu'au Ve jour de janvier ...* » ce qui occasionna pour frais de bouche et de chevaux: 59 livres 12 sols.

Il est noté ensuite que:

« *le vendredi huit (janvier) de l'an (1407) pour ce que li bailleus avoit entendu que chil de Thuing volaient venir ardoir sur le dit pays de Hainault, li prévos de Mons et les bourgeois de*

cete ville et ce de gens qui peulvent monter à cheval et en aller à Bonne-Espérance avec XI xx (1100) chevaux et compaignons a pied, pour résister contre les dessus dits de Thuing ... » certains de leurs compaignons ayant été occis à Englechouspine (ancien nom de Dansonspenne, ferme de Fontaine-Valmont) dont coût: 75 livres.

2) Mesures conservatoires en Hainaut.

Déjà, dès le mois de janvier 1407, encore en plein hiver, les responsables militaires du Hainaut avaient fait inspecter les fortifications de Mons « *pour les doubtes qui adont estoient de guerre as liégeois* ». Il s'agissait là de mesures conservatoires pratiquement inutiles. Autrement nécessaire était l'occupation du château de Barbençon, dès le 29 janvier, par un capitaine d'abord jusqu'en mars et ensuite par le châtelain de Braine-le-Comte en personne. Barbençon, en fait, était proche de la frontière liégeoise et notamment de Clermont. Ce village dépendait, d'ailleurs, au spirituel du diocèse de Liège tout en étant situé en Hainaut.

B. Eté de l'an 1407.

Au cours de cet été, commence une mobilisation plus intensive dans le Hainaut, qui se poursuivra jusqu'au commencement de l'année suivante. Dès le 25 août 1407, un mandement émané du comte de Hainaut, mobilise chevaliers et écuyers; d'autres mandements datés de septembre défendent de quitter le comté sans autorisation spéciale.

Par contre, ceux du Hainaut essaient de recueillir des informations sur les projets et les mouvements des Liégeois. Le prévôt de Beaumont paraît spécialement chargé de cette tâche. En septembre 1407, il envoie des espions à Dinant et à Huy pour avoir des nouvelles de Maastricht où s'était retiré Jean de Bavière-Hainaut et des nouvelles de la forteresse de Thuing où l'on avait entendu parler d'un rassemblement à effectuer.

C. Automne 1407.

Le prévôt de Beaumont qui était un officier du comte Guillaume IV de Hainaut avait bien des raisons d'appréhender des opérations à Maastricht. En effet, dès le prochain hiver, les Bonnes Villes de la Principauté décideront d'aller porter le siège devant Maastricht, ce qui s'opérera le 23 novembre 1407.

Au cours de cet automne, le duc de Bourgogne Jean de Nevers (le futur Jean Sans Peur) avait décidé de déclencher une invasion de la Principauté de Liège par la Thiérache, avec l'accord du Hainaut. Mais il dut provisoirement y renoncer car cette action aurait contrarié un autre de ses grands projets: l'assassinat du duc d'Orléans à Paris, qu'il avait commandité. Cet assassinat fut effectivement exécuté le 23 novembre 1407. Le duc Jean de Bourgogne attendrait donc la prochaine année pour se manifester en Pays de Liège. Il était le beau-frère de « l'Elu » Jean de Bavière-Hainaut.

4. Le terrible hiver 1407-1408

A. Levée du siège de Maastricht.

Le siège de Maastricht ayant débuté comme nous l'avons dit, le 23 novembre 1407 dut être suspendu le 7 janvier 1408, en raison de l'hiver particulièrement rigoureux cette année. Les milices de Thuin étaient présentes à ce siège. Les assiégeants s'en retournèrent donc dans leurs foyers respectifs, en attendant un nouvel appel de leurs chefs.

B. Dénombrement des troupes en Hainaut.

A la même époque hivernale, tandis que les liégeois présents à Maastricht se démantelaient, les chefs de guerre du Hainaut procédaient au dénombrement de leurs fantassins et de leurs cavaliers qui eut lieu le 17 janvier 1408.

5. L'année de toutes les horreurs: 1408

A. Les événements du printemps

1) Attente nerveuse et rumeurs

Le 20 mars 1408, le bailli du Hainaut envoie de nuit deux espions à Fontaine-l'Évêque pour s'enquérir s'il était bien vrai « *que li Liégeois se esmouvoient à Marchinelles et sour le rivage de Sambre* ». Ils concluent qu'il s'agissait de fausses rumeurs. De même, le 2 avril suivant, deux autres espions furent dépêchés encore vers Fontaine-l'Évêque, sur foi d'autres rumeurs selon lesquelles « *Chil dou rivage et de Thuing estoient ensamble (se rassemblaient) pour venir sour le pays de Haynnau porter contraire* ». Cette fois encore, il s'agissait de faux bruits.

Par ailleurs, le prévôt de Beaumont défendait à ceux de son ressort d'héberger des étrangers. Une psychose de crainte des Liégeois de Couvin était ressentie dans les régions de Chimay et d'Avesnes, si nous en croyons des sources hennuyères. La même psychose était ressentie à l'encontre des Liégeois de Thuin et du Rivage de Sambre. Le 23 avril 1406, le mayeur de Chimay affirmait que ceux de Dinant, de Fosses, de Couvin et de Thuin « *auroient pris conseil ensamble pour aller a la prévosté de Maulbuege (Maubeuge) piller et ardoir (incendier)* ».

Cette nouvelle aussi était absolument fausse. On pourrait se demander s'il ne s'agissait pas là de méthodes psychologiques voulues, pour tenir les gens du Hainaut en état d'alerte permanente.

2) L'incendie de la Maladrie de Thuin.

Au sein des rumeurs de cette période d'agitation, il y eut quand même des faits à déplorer: le 8 avril 1408, le prévôt de Beaumont notait que « *on avoit bouteit les feux d'encoste Thuing* ». Après avoir envoyé des observateurs, il notait encore « *que c'estoit le Maladrie de Thuing qui estoit arse (brûlée)* ». Qui aurait pu mettre le feu à la Maladrie de Thuin sinon les gens du Hainaut, ses ennemis de toujours?

3) Reprise du siège de Maastricht: fin mai.

Vers la fin du mois de mai, les Bonnes Villes de la Principauté avec le mambour le Sire de Perwez décident de reprendre le siège de Maastricht, où s'était réfugié à nouveau l'Elu de Liège, Jean de Bavière-Hainaut; ils espéraient réduire la place-forte par la famine. Le résultat fut, au contraire, de déterminer les alliés familiaux de l'Elu à agir au plus tôt.

B. Le déclenchement opérationnel de l'été 1408.

1) Concertation des dynastes.

- A Mons, le 11 juillet eut lieu une réunion groupant le comte Guillaume IV du Hainaut, son frère l'Elu Jean de Bavière-Hainaut et le comte de Namur (qui avait aussi des griefs contre les Liégeois).

- A Morlanwelz le 7 août: rencontre entre le comte Guillaume de Hainaut et le comte Guillaume de Namur.

- A Tournai le 14 août: rencontre entre Guillaume de Hainaut et Jean de Bourgogne.

2) Derniers préparatifs et départ des troupes.

Les troupes de Guillaume de Hainaut dès le début août étaient cantonnées pour partie à Binche, pour partie dans le Borinage: elles venaient de partout: du Roeulx, du Quesnoy, de Valenciennes ... Le 10 août, le prévôt de Beaumont annonçait au Bailli du Hainaut: *« que les compagnons rassemblés estoient prêts à envahir l'evesquie de Liège »*.

3) Terreur en Entre-Sambre et Meuse.

Du 12 au 23 août, les villes de l'Entre-Sambre et Meuse liégeoises furent attaquées, pillées et incendiées avec une rage peu commune.

- Fosses: elle fut attaquée la première par un contingent d'arbalétriers venu du Roeulx. La ville fut complètement détruite et incendiée. Les reliques de St Feuillen (prélude du destin de celles de Lobbes) furent enlevés de la Collégiale de Fosses et expédiées vers celle de Ste Waudru à Mons.

- Fontaine-l'Evêque: les bourgeois se révoltèrent d'abord contre leur seigneur Baudouin de Fontaine et ses hommes d'armes qui avaient pris le parti de l'Elu Jean de Bavière-Hainaut. Les bourgeois de Fontaine saccagent et incendient le château mais Guillaume de Hainaut intervient et procède à une répression atroce.

- Marchienne-au-Pont: cette localité liégeoise très liée à l'histoire de Thuin, sera anéantie par le sinistre seigneur Jean de Jeumont, vassal du comte Guillaume. Femmes, enfants, vieillards et infirmes seront massacrés impitoyablement par ses soudards forcenés, puis toute la localité sera livrée aux flammes.

- Châtelet: elle vivra les mêmes scènes de violence et de mort que les autres localités liégeoises précitées. Chastelaing sur Sambre après le passage des troupes du Hainaut ne sera plus qu'une ruine qui mettra plus de vingt ans à se remettre.

- Florennes: comme Marchienne-au-Pont, l'important village de Florennes qui abritait un château seigneurial et un Chapitre collégial fut le théâtre des opérations du sinistre sire Jean de Jeumont. C'est assez dire: le massacre des innocents fut atroce. Un chroniqueur de l'époque, Monstrelet (1400-1453), mentionne *« qu'il a été deffendu de piller de peur que les soldats ne perdissent du temps à s'attendrir et n'épargnassent victimes »* Ceux qui s'étaient réfugiés dans la collégiale périrent dans les flammes qui ravagèrent toute la ville;

- Couvin: cette Bonne Ville de la Principauté, au Quartier d'Entre-Sambre et Meuse, subit aussi le sort du feu. Dès le 23 août, la ville s'était rendue au bailli du Hainaut qui, dès lors, rejoignit à Maubeuge, le comte et son conseil.

4) Retour au foyer des assiégeants d'Entre-Sambre et Meuse.

Apprenant les événements survenus dans leur région, les milices urbaines d'Entre-Sambre et Meuse s'empressèrent de rentrer dans leurs villes respectives, quittant le siège de Maastricht. Ceux de Dinant en firent autant craignant pour leur ville. Ce retrait de troupes allégeait d'autant la pression exercée sur Maastricht, dont le siège, de toute manière, sera abandonné le 22 septembre, la veille de la bataille d'Othée.

C. En route vers Othée et le destin.

1) Décision d'en finir.

Sur la fin août et au début de septembre l'hallali fut décidé. Le 8 septembre, le comte de Hainaut rassemblait ses vassaux pour le départ. Une garnison demeurerait à Merbes-le-Château en cas d'incidents à la frontière. Le 14 septembre, le comte quittait Mons sa capitale, après avoir acheté des vivres en vue d'une opération devant Maastricht où son frère Jean l'Elu de Liège était toujours assiégé. Guillaume de Hainaut prenait effectivement le commandement des opérations contre les Liégeois.

2) La jonction des troupes attaquantes.

Jonction à Fleurus avec les Bourguignons.

Le duc Jean de Bourgogne était parti de Lille avec ses troupes vers le 7 septembre. Par Courtrai, Tournai et Nivelles, il entre dans le comté de Namur, le 17 septembre, à Fleurus selon le Pr Arnould mais à Montenaecken selon l'historien Pirenne, où il fit jonction avec les troupes du Hainaut. Le commandement général fut confié au duc Jean de Bourgogne. Les chefs de guerre prirent la décision de prendre des itinéraires différents à travers la Principauté et se donnèrent rendez-vous dans la région de Tongres, une des Bonnes Villes.

D. La terrible bataille d'Othée: 23 septembre 1408

1) Les deux armées en présence.

Les liégeois ayant quitté la veille le siège de Maastricht se dirigèrent vers Tongres et allèrent camper dans les plaines d'Othée dont l'armée confédérée de Hainaut-Bourgogne s'approchait.

Même en nombre égal, ce qui est loin d'être prouvé étant donné que les milices de Thuin, Dinant, Fosses, Châtelet, Marchiennes, Florennes et Couvin étaient rentrées chez elles dans la dernière semaine d'août, (tandis que seuls les communiers liégeois avaient continué le siège de Maastricht jusqu'au 23 septembre c-à-d. jusqu'à la veille de l'engagement), que pouvaient ces milices liégeoises composées de soldats de fortune tirés des corps de métiers, contre des troupes aguerries et surtout contre la science militaire des alliés de Jean de Bavière?

2) Les opérations.

Seul, le mambour Henri de Hornes avait quelque expérience de la guerre. Il avait d'abord proposé à ses gens de métiers une tactique de harcèlement à partir des villes et forteresses. Mais loin de l'écouter, ses troupes voulurent l'affrontement en rase campagne. Au cours de l'engagement, le mambour avait remarqué la stratégie tournante de l'ennemi que ses hommes avaient stupidement considéré comme une fuite. Le chef ne put leur faire entendre raison et la manœuvre bourguignonne réussit pleinement. Ce fut un véritable massacre au corps à corps.

3) Le martyrologe.

D'après l'historien liégeois Polain, conservateur des archives de Liège, sur 35000 combattants liégeois, il en périt plus de 20000, et la bataille, au dire des chroniqueurs, n'avait pas duré plus d'une bonne heure. Leur vaillance n'avait pas été à la hauteur de leur présomption orgueilleuse, refusant l'expérience d'un chef valeureux. Le duc de Bourgogne avait ordonné de ne faire quartier à personne, pour en finir d'un seul coup avec les « rebelles liégeois ».

E. Et la forteresse de Thuin?

1) Thèses erronées des anciens historiens.

Presque tous ont généralement avancé que le comte de Hainaut dont les troupes s'étaient ébranlées le 14 septembre 1408 avait fait assiéger la place forte de Thuin en passant, (et même que notre ville avait été livrée au pillage) avant de se diriger vers la Hesbaye. Les historiens J.Vos (1865) et Ed.Roland (1966) sont de ce nombre. Ils suivaient ainsi le chroniqueur Monstrelet et Bouille qui en est le candataire; d'autres encore soutinrent encore cette thèse.

De récentes découvertes que nous allons exposer prouvent qu'il n'en est rien.

2) La vérité historique.

Le 28 septembre 1408, c-à-d. cinq jours après le désastre d'Othée, le bailli du Hainaut adresse un mandement au châtelain de Ath par lequel il fait connaître à ce dernier les ordres de Guillaume, à savoir:

« détruire, ruer jus (= abattre) et mettre a exil (= au pillage) le ville de Dynant ET OSSI CELUI DE THUING »

Ce texte prouve bien que notre ville n'avait pas été prise ni pillée au passage des troupes hennuyères. Elles n'en avaient eu ni le temps ni l'opportunité. Quand elle était sur ses gardes, notre citadelle était imprenable. Les trésors et les archives avec leurs gardiens privilégiés, les chanoines de St Ursmer y étaient toujours en sécurité. L'expédition contre Thuin projetée après le désastre d'Othée devait se faire à partir de la garnison de Merbes-le-Château où se tenait pendant les opérations guerrières contre les Liégeois, le bailli du Hainaut en personne, pour surveiller les frontières.

Mais l'annonce de cette levée contre notre forteresse et surtout la nouvelle parvenue à Thuin de l'issue catastrophique d'Othée firent comprendre à nos ancêtres l'inanité de toute résistance. Ils se rendirent donc volontairement avant même le 6 octobre. A

cette date, en effet, on devait venir de Mons pour vérifier la reddition effective de la Ville.

3) Conclusions à en tirer.

Se basant sur ce pré-supposé erronée (établi peut-être d'après une inscription tout aussi erronée apposée sur la chapelle St Ursmer de la Collégiale de Binche (transfert 11 juillet 1408), à savoir la reddition de la place-forte de Thuin avant Othée on avait conclu hâtivement que les châsses précieuses de Lobbes avaient été mises volontairement en lieu sûr à Binche par mesure de sécurité avant les événements douloureux subis par la Principauté.

Au regard de la mise au point apportée de façon incontestable en 1959 par l'archiviste diocésain Albert Millet et le professeur Maurice Arnould, on doit nécessairement réviser ces assertions des siècles antérieurs et conclure, comme nous l'expliquerons, que les ennemis de notre Principauté ont procédé envers elle, à une véritable prise de guerre en transportant à Binche le Chapitre St Ursmer de Lobbes et ses trésors.

III. Odieux règlement de compte.

1. A l'égard de la capitale liégeoise

1) Décapitations, massacres et noyades en série.

Le jour de la bataille d'Othée, Jean duc de Bourgogne avait reçu le nom de Jean-sans-peur. Au lendemain de la même bataille, Jean de Bavière-Hainaut, son beau-frère, reçut le nom de Jean-sans-Pitié, car ses représailles vis-à-vis des Liégeois furent véritablement horribles. Ces derniers durent implorer sa grâce à genoux, la corde au cou. Ensuite, 120 des principaux responsables eurent la tête tranchée en présence du peuple assemblé. Le sire de Jeumont qui s'était déjà distingué par ses atrocités en Entre-Sambre et Meuse liégeoise, put donner libre cours à ses instincts: massacres et noyades se poursuivirent pendant des jours et des jours, sans aucune distinction entre femmes et enfants, prêtres ou religieux. Autour de Liège et des

villes, écrit un chroniqueur, on ne voyait que des forêts de roues et de gibets. Et la Meuse regorgeait de victimes liées deux à deux.

2) Dictat de la Paix de Lille.

Les sentences de la Paix de Lille du 24 octobre 1408 voulurent atteindre Liège en plein cœur: confiscation de toutes ses chartes et privilèges, abolition des 32 métiers avec confiscation de toutes leurs bannières, défense de convoquer désormais des assemblées, de nouer des alliances et des confédérations, renforcement du pouvoir personnel du Prince dans les nominations, mesures spéciales contre les conspirateurs ... En fait, Liège perdait toutes ses libertés et sa qualité de capitale.

2. A l'égard des Bonnes Villes de la Principauté

1) Soumission exigée

Obligation de reconnaître comme Seigneur le sinistre Jean de Bavière-Hainaut et d'accepter toutes les sanctions qui allaient tomber. Celles-ci furent rendues le 24 octobre à Lille, comme nous l'avons dit, en présence des députés du Chapitre St Lambert, des délégués de toutes les Bonnes Villes qui s'étaient préalablement rendues, et de 500 otages fournis par les Communes.

Les Villes s'étaient effectivement rendues à merci: Liège et Saint-Trond: le 3 octobre; Tongres, Hasselt, Huy et Dinant le 4 octobre; THUIN et Fosses le 12 octobre ...

2) Dictat de la Paix de Lille envers les Bonnes Villes.

Outre les conditions déjà énumérées qui visaient principalement Liège, capitale du Pays, nous noterons: libre passage des Bourguignons et de ceux du Hainaut dans tout le Pays de Liège « *comme signe de conquête* »; cours des monnaies bourguignonnes et hennuyères dans tout le Pays de Liège. Ce dernier dans son ensemble payera au duc de Bourgogne et du comte de Hainaut la somme de 220000 écus à répartir; ordre de démolition de toutes les fortifications des Bonnes Villes et défense absolu de

les reconstruire à l'avenir, surtout pour l'Entre-Sambre et Meuse qui comptait Thuin, Fosses et Couvin.

3. A l'égard spécialement Ville de THUIN et de LOBBES.

A. THUIN dans le collimateur.

Les articles 20 et 23 de la « *honteuse Paix de Lille* » visaient spécialement notre ville, la plus proche du Hainaut :

« Item, ordonnons que les murs du chasteal et ville de THUING, les portes et tours seront abatus et desmolis tant au val comme au mont, et les fossez remplis, sans jamais estre ville fremée »

« Item que ceulx des dittes villes de THUING, Fosses, Covin et Dynant ne aultres quelconques des cités, villes ou paÿs dessurdits ne poront jamais faire ne faire faire ou eddifier villes fremées ne fortresses quelconques, de Namur en amont en alant devers Haynnau, entre les rivières de Meuze et de Sambre »

D'autres articles viseront aussi durement la ville de Thuin: remises de chartes, prises d'otages, amendes disproportionnées etc. Nous les examinerons plus loin.

B. LOBBES, Chapitre et reliques: prises de guerre.

Bien que Lobbes n'ait pas fait l'objet de dispositions spéciales dans le traité de Lille avec ses mesures coercitives, on peut affirmer que l'odieux règlement de comptes n'avait pas oublié ce que le Hainaut pouvait en tirer. Non seulement une prise en guerre exceptionnelle (en raison de l'immense valeur des reliques en cette fin du Moyen Age), mais une prise de guerre qu'on prendrait la précaution de faire légaliser par les pouvoirs civils et religieux. Et pour que le transfert des précieuses reliques ne soit

pas trop choquant pour l'opinion chrétienne, on transférerait aussi le chapitre qui était le gardien de ces reliques.

IV. Epilogue du drame de 1408

1. Pour la Bonne Ville de Thuin

A. Exécution des sentences.

1) Les otages exigés.

Ceux de Thuin furent dirigés sur Ath avec ceux de Saint-Trond. D'autres otages furent dirigés sur Mons, sur Lille ou sur Arras.

2) Confiscation de nos chartes.

Il en est qui furent remises dans « *des paniers d'osière* », dans « *des malettes de cuir* », « *des layettes de fust* » ou encore dans « *des bougettes de cuir* ». Celles de Thuin, comme disent les procès-verbaux furent remises « *en une laie menre que celle de St Trond* », c-à-d. dans un coffre le même que celui de Saint-Trond. Une laie, terme employé du 14^e au 16^e siècle, signifiait un coffre selon les philologues Granseigne de Hauterive. Effectivement, St Trond remit dans un coffre 21 pièces d'archives (chartes) tandis que Thuin n'en avait que six à remettre. Dans l'inventaire qui suivit, Thuin et Tongres furent groupés dans la même liasse de 11 feuillets dont les feuilles 1 et 2 furent réservés à notre ville.

Voici les six chartes confisquées à la ville de Thuin.

1. Celle du 17 avril 1300: alliance des Bonnes Villes du Pays de Liège.
2. Celle du 20 février 1347: record des Echevins de Justice qui rappellent les droits et les libertés de la Ville ainsi que les devoirs de l'Abbé de Lobbes en ce qui concerne la garde du château et de la ville en temps de guerre.

3. Celle du 3 mai 1347: promesse de Liège, Huy et Dinant de défendre les privilèges de Thuin.
4. Celle du 14 décembre 1373: par laquelle le Prince-Evêque Jean d'Arckel confirme les libertés et privilèges de la Ville, notamment en ce qui concerne le droit de bourgeoisie qui est de la compétence du Magistrat (maîtres, jurés et consaux) et nullement de celle des Echevins (juges de la cour et Justice nommés par le Prince).
5. Celle du 1er décembre 1404: Traité d'Alliance des Bonnes Villes du Pays de Liège et Comté de Loos.
6. Celle du 14 avril 1406 par laquelle la Cité de Liège exempte Thuin des Appels à l'Anneau du Palais (Tribunal du Prince).

Dans l'inventaire, ces chartes ne sont, bien sûr, pas reprises in extenso mais sont décrites assez largement; contrairement à celles de la plupart des Bonnes Villes, aucune de ces chartes de Thuin ne nous fut restituée par la suite. En fait, nous n'en aurions conservé que ces descriptions sommaires si, par bonheur, notre ancien greffier Bonaventure Wolff ne les avait recopiées au 18ème s. partie en utilisant celles des archives de Lobbes, partie en utilisant celles rendues à d'autres villes plus éloignées du Hainaut.

Au total, 582 chartes de la Principauté avaient été livrées à Mons dans ces malles, le 12 novembre 1408 pour être examinées ultérieurement à Lille. D'après le style de l'analyste, on peut conclure que le groupe préposé à l'examen des chartes de Thuin était hennuyer-bourguignon et non picard. En marge, les examinateurs indiquaient les initiales D (destruenda) ou R (restituenda) selon qu'ils jugeaient devoir les détruire ou les restituer. Toutes celles de Thuin furent marquées du D fatal. Nous n'en serons pas étonnés: la forteresse de Thuin avait toujours suscité la hargne du Hainaut tout proche et le seul critère était le degré de « perversité » des textes confisqués.

Sur les 582 chartes confisquées, 142 seulement furent restituées ultérieurement aux Bonnes Villes vaincues, par le traité

de modération du 12 août 1409. La majeure partie fut détruite, mais par leur analyse, les hommes de Lois de Bourgogne et de Hainaut « ont perpétué ce qu'ils s'étaient flattés de rayer à jamais de la mémoire des hommes » comme le souligne l'historien liégeois J. Lejeune.

On sera peut-être étonné du petit nombre de chartes ou autres lettres remises par notre Ville. On peut l'expliquer par le fait que nous n'avions encore à cette époque aucune lettre de métiers corporatifs, alors que des villes comme Liège, Huy et Dinant en possédaient déjà de nombreuses. Par ailleurs, les inventaires ne signalent aucune charte remise par Fosse et Couvin alors que des cartulaires de ces villes édités au 19^e s. témoignent de leur existence. Comment expliquer?

3) Les amendes imposées

Il avait été stipulé dans la Paix de Lille que la Principauté devrait payer aux vainqueurs 220000 écus d'or. Dès le 14 décembre 1408, la contribution de l'Entre-Sambre et Meuse est fixée:

« Item sur la ville de THUING et les villes du sauvement, celles du Rivage de Sambre ... Florines, Covin, Fosses ... et toutes les appartemanches, la ville de LOBES et des pourchaintes: 8800 d'iceux escus: 4800 escus et audit jour de Toussains: 4000 escus ».

4) Démantèlement de la Place Forte.

Pour exécuter la sentence concernant la destruction de notre ville fortifiée, les vainqueurs firent appel à des entrepreneurs hennuyers. Chacun aurait son lot de démolition et tout l'ensemble devra être terminé pour la mi-mars 1409. Le cahier des charges découvert il y a quelques années dans les archives de Lille par le Professeur Arnould permet de tenter une restitution de la Place forte de Thuin telle qu'elle était avant 1408.

On peut observer dans ce cahier des charges que les grosses adjudications sont celles relatives au château (945 livres) et au rempart oriental (850 livres) qui sont les points les mieux fortifiés. Quant aux murailles du Nord (103 livres) et du midi (123 livres), le montant des adjudications est beaucoup moindre car ces remparts n'étaient ni très épais ni très élevés: ils s'appuyaient sur des pentes naturelles abruptes dévallant vers la Sambre pour le premier et vers la Biesmelle pour le second.

B. Les lendemains (de 1408 à 1466)

Malgré les interdictions du traité de Lille (quelque peu modéré en août 1409 pour certains articles), les remparts furent reconstruits après cette date puisque nous retrouverons ensuite des terribles événements de 1466 (mise à sac de Dinant) un nouvel ordre de démolition des remparts à exécuter sous surveillance policière bourguignonne par les Thudiens eux-mêmes pour avoir aidé la ville de Dinant.

Nos ancêtres profitèrent donc de ce répit qui se dessina entre 1408 et 1466 non seulement pour reconstruire leurs murailles mais également par la même occasion pour agrandir leur enceinte vers le plateau oriental.

C. La fin de la terreur bourguignonne.

La terreur semée dans notre principauté et notamment à Thuin au Quartier d'Entre-Sambre et Meuse au cours de ce sinistre 15^e siècle ne disparaîtra qu'avec la mort de Charles-le-Téméraire sous les murs de Nancy, en 1477 (5 janvier).

Sous le règne bienfaisant de sa fille Marie de Bourgogne qui avait épousé l'Empereur Maximilien (suzerain de notre Prince-Evêque), la ville de Thuin put au grand jour reconstruire ses remparts en agrandissant pour la dernière fois son enceinte.

2. Pour Lobbes, son abbaye et son chapitre.

A. Au lendemain d'Othée.

Pour l'heure, les chanoines de St Ursmer, leurs reliques et leurs archives sont toujours à Thuin, probablement dans le château inoccupé qui leur a servi par hypothèse, de refuge. Le 24 octobre 1408, nos ennemis vainqueurs décidèrent que le château et tous nos remparts seraient démolis. La démolition du château confiée à un entrepreneur de Ath devait être terminée pour la mi-carême c-à-d. pour le 17 mars 1409.

Aussi, fallait-il prendre des décisions urgentes.

En février 1409, une délégation fut envoyée à Cambrai pour y décider une ligne de conduite. On peut supposer qu'en ce début d'année les reliques réintégrèrent Lobbes tandis que les archives supposées être dans le château changèrent de place dans la ville pour n'être transférées de Thuin à Lobbes que fin avril, après démolition du château et des remparts. On peut supposer aussi que les chanoines de St Ursmer avaient alors réintégré Lobbes, en même temps que leurs précieuses reliques. De toute façon, Thuin « *devait être détruite* » ainsi que les vainqueurs en avaient décidé (Carthago delenda est!)

B. Les formalités du transfert des reliques.

Si les archives du chapitre étaient d'un intérêt secondaire, nous avons peine à nous imaginer aujourd'hui l'importance énorme attachée en cette fin de Moyen Age, à la possession des reliques. Par ailleurs, tout donne à croire que ce transfert en terre de Hainaut avait été largement prémédité. Toutes les formalités pour ce transfert se déroulèrent d'ailleurs rapidement et sans aucun problème. Selon toutes les apparences, il ne s'agit nullement d'une cession volontaire, mais d'une prise de guerre pure et simple.

La lettre du comte Guillaume de Hainaut à ses sujets, datée du 24 août 1409 expliquant les bonnes raisons de ce transfert est un tissu d'hypocrisie. La forteresse de Thuin était intacte au

lendemain d'Othée et la conservation du patrimoine de St Ursmer dans les murs de Thuin en Principauté de Liège aurait été entièrement assurée si ledit Comte Guillaume de Hainaut n'avait eu l'intention de détruire cette forteresse qui lui avait toujours résisté au cours de l'histoire. Il n'y a pas à en douter: il s'agit d'une prise de guerre, dont voici l'ordre signé:

« que les dessus dits Corps Saints, reliques, juwisus (joyaux), livres, callisces, clokes, ornements, fourmes (stalles), aiglier (lutrin) et autres appartenances avec tout le Collège par dessusnomet estant en le dict Eglise Sainct Ursmer fussent et soient translatsés et transportés en l'Eglise parochiale nostre Dame estant en notre ville de Binch ».

3. Pour Binche en Hainaut.

A. A la recherche des légalisations justificatives

a) Consentements à obtenir.

Il s'agissait, écrit le chanoine Milet, *« de procéder selon toutes les règles, de manière à assurer un transfert irrévocable et définitif. Aussi, les Jurés et le Conseil de la Ville (de Binche) ne ménagèrent-ils point leur temps et leurs peines »*. Effectivement, à une époque où il fallait souvent des mois et des années, sinon des décennies pour amener une solution à de tels problèmes, ceux-ci furent résolus en un temps record.

Dès le 19 mars 1408, le Prince (non Evêque) remis sur son siège de Liège avait donné son consentement au transfert. Rien d'étonnant, puisque ce Prince de Liège était le propre frère du comte de Hainaut!

Le 26 avril suivant, le tout nouvel abbé de Lobbes, Gilles de Montigny donne également son accord. Nous ignorons s'il y eut des pressions, mais lui aussi était d'origine hennuyère.

Le 20 juin, après de multiples discussions d'ordre secondaire, l'Evêché et le chapitre de Cambrai furent d'accord pour accepter. Le contraire eut été étonnant!

Le 26 octobre, selon Vos, l'officiel de Cambrai donna également son accord.

b) Décision de Rome très tardive.

L'autorisation papale arrivera beaucoup plus tard, le 4 juin 1411. Bizarrement, elle fut délivrée par un Pape contesté: Jean XXIII dont un Pape contemporain a repris le nom (prouvant la non-légitimité du précédent Jean XXIII).

B. Préparatifs et déménagements

1) Les châsses.

Il s'agit des reliques les plus précieuses de l'ancienne abbaye en ses premiers temps, gardés par les chanoines de St Ursmer à Lobbes: les corps de St Ursmer lui-même, de St Ermin, de St Théodulphe (tous trois abbés de Lobbes), de St Vulgise, de St Amoulin et de St Abel (tous trois Evêques régionnaires), de St Hydulphe et de Ste Amalberge.

Mis d'abord en lieu sûr dans la forteresse de Thuin, on peut être certain qu'après Othée, les vainqueurs les avaient fait réintégrer Lobbes avant de les faire conduire à Binche après les formalités de légalisation envisagées. Cette certitude vient du fait que dans la semaine qui précéda la translation à Binche, des veilleurs binchois furent dépêchés à Lobbes pendant cinq jours et quatre nuits par crainte de fâcheuse surprise. Précédemment, il avait même été question de les transporter, dans l'attente, à l'abbaye de Bonne-Espérance en Hainaut.

2) Les archives du Chapitre St Ursmer.

Après Othée et la mise en œuvre des démolitions décidées pour Thuin, les archives du Chapitre St Ursmer demeurèrent en notre ville, d'où elles ne sortirent que fin avril 1409. Elles furent

transportées à Lobbes sous bonne garde d'archers et d'arbalétriers pour des raisons de sécurité:

« pour plus grant sureté, car on faisait doute que ce chil de Lobbes ou de thuingt ou aultre maise gens n'y mesissent empecement ».

On peut donc conclure de ce texte que si les responsables politico-religieux étaient, semblerait-il d'accord, il n'en était pas de même de la population qualifiée de *« mauvaises gens »*. Ces Binchois qui venaient enlever des trésors hors de notre Principauté ne devaient pas avoir la conscience tranquille. Les veilleurs de reliques et les militaires accompagnant les archives le prouvent bien.

3) Le mobilier liturgique.

Quelques jours plus tard, le 7 mai 1409, des délégués de Binche viennent à la Collégiale de Lobbes pour étudier le démontage et le transport du mobilier liturgique: les stalles (formes), le lutrin (aiglier), les ornements liturgiques, les vases sacrés, les 5 cloches, ... Si les murs n'avaient pas été bien solides, ils auraient sans doute envisagé aussi d'enlever la Collégiale elle-même!

C. Fête de la Translation.

Le 20 juin, l'accord général étant signé, comme nous l'avons dit, le déménagement commença, sur consentement du bailli de Binche. Ce dernier fixa lui-même la date de la translation au mardi 2 juillet 1409. De nombreuses personnalités religieuses et civiles avaient été invitées. Les châsses précieuses furent exposées sous un dais aux armes du comte de Hainaut et de la ville de Binche, dès la veille.

Le lendemain, jour officiel de la translation eut lieu une procession solennelle avec prédication de circonstance, le tout suivi, à la mode du temps, de ripailles.

D. Après la translation.

1) Lettre du comte Guillaume de Hainaut à ses sujets.

Le 24 août 1409, le comte Guillaume adresse à ses sujets du Hainaut la lettre que nous avons évoquée plus haut, pour les avertir de l'aboutissement de ses projets concernant la dépossession du chapitre liégeois de Lobbes et de l'heureuse arrivée de ce chapitre tout entier dans sa ville de Binche. Les airs dévôts qu'il donne à sa lettre cadrent mal avec ses actions militaires en Thudinie. Il évoque son bien-aimé frère Jean de Bavière-Hainaut, « *Seigneur en temporeil et espritueil dudict pays de Liège* », (du reste si peu seigneur en spirituel qu'il a toujours refusé les ordres religieux pour n'être qu'un dynaste temporel vendu corps et âme à la Bourgogne ce qui a déterminé la révolte légitime des liégeois matée dans le sang). Vraiment, il avait de quoi être fier de son frère Jean sans Pitié, un an à peine après son horrible répression!

2) Nouvelle ratification romaine du transfert.

Pour ne pas faire de demi-mesure, le comte de Hainaut qui avait - nous l'avons vu - fait légitimer le transfert du Chapitre de Lobbes dans son comté par des autorités régionales acquises à sa cause, n'hésite pas à en demander la ratification au Pape lui-même. Jean XXIII n'ayant pas été reconnu officiellement par l'Eglise, et par crainte d'une sentence nulle, le comte envoya une seconde délégation à son successeur légitime Martin V qui accorda une bulle de confirmation définitive sur base de l'avis favorable - et pour cause - des autorités religieuses régionales.

V. Vains essais lobbains de récupération ultérieure.

1. Le Droit face à la force et à la ruse.

Incontestablement, les saintes et si précieuses reliques de ses premiers moines appartenaient à l'abbaye de Lobbes. Si elles avaient été confiées à un Chapitre créé par le Prince-Evêque Notger, c'est en raison du fait que Rome avait obligé l'Abbaye, du temps même de St Ursmer, à construire une église sur la colline pour y enterrer ses moines de sorte qu'aucun culte de saint moine ne puisse jamais supplanter le culte de St Pierre dont la jeune abbaye avait reçu des reliques.

La propriété incontestable des reliques de Lobbes, en terre liégeoise depuis 889 étant établie, on a pu constater dans les pages de cet article que seule la force a fait sortir ces reliques de la Principauté pour les transférer en terre étrangère et ennemie. Cette prise de guerre, dans le chef de ses auteurs, a voulu prendre toutes les apparences rusées de la légalité du fait des appuis et des accords que le vainqueur a sollicité dans la région et la Principauté pour appuyer sa demande à Rome. Et nous avons vu que tous étaient acquis d'avance à cette cause du comte, basée sur la force et non sur le droit.

2. Le contentieux Binche-Lobbes.

A. Essais de récupération.

Dès l'abdication et le mariage de Jean de Bavière, le deuxième successeur de ce dernier, Jean de Heinsberg (1419-1455) réclama, mais en vain,

« contre la confiscation des corps saints de Lobbes que ceux de Liège voulaient ravoir ».

Le successeur du Prince-Evêque Heinsberg fut Louis de Bourbon, d'origine française. Lui aussi refusa, comme Jean de Bavière, les ordres religieux, voulant n'être qu'un dynaste

temporel, ce qui amènera une nouvelle révolte des liégeois, tout aussi justifiée à leurs yeux que la précédente.

Cependant, ce prince néfaste pour la Principauté, exigea également (et tout aussi vainement) que les reliques soient restituées à Lobbes. Il faillit même réussir, ayant obtenu l'appui de son cousin Charles de Bourgogne dit le Téméraire que les Liégeois du 15^e s. ne connurent que trop (et notamment les Dinantais et les Thudiniens!). La mort du Téméraire sous les murs de Nancy en janvier 1477 fit capoter ce projet de restitution.

Ainsi, depuis le début, Lobbes et la Principauté n'ont cessé de revendiquer leurs droits bafoués par la force.

En 1752 encore, une supplique fut adressée à ce sujet au Gouverneur des Pays-Bas Charles de Lorraine au sujet du transfert du Chapitre à Binche et des droits et prérogatives de l'Abbaye de Lobbes. A l'appui de cette supplique, il fut produit de nombreux extraits légalisés de documents d'époque d'une contenance de 96 pages reprenant des actes échelonnés de 972 à 1752. La cure de Lobbes possédait aussi un manuscrit sur parchemin de 78 folios contenant la minute authentique du jugement de ce procès de Binche de 1752 qui avait été intenté à la suite du refus « *manu militari* » des Chanoines de Binche de laisser occuper sa stalle de Prévôt par l'Abbé de Lobbes Théodulphe Barnabé. Après avoir participé à la dépossession de Lobbes, les Binchois voulaient en outre abolir les seuls droits (moraux) restant aux anciens et légitimes propriétaires.

B. Refus de restituer.

La ville de Binche, forte des garanties obtenues en 1409 et années suivantes par le comte de Hainaut, refusera toujours toute restitution malgré les multiples demandes considérées comme non fondées. Il va sans dire que l'opinion populaire en Thudinie à l'égard des Binchois s'en ressentira longtemps.

VI. Le tragique destin des reliques en 1794.

A la révolution française disparurent sous les coups de lois iniques, notamment de celles de 1797, tous les ordres religieux dont la République confisqua les biens à son seul profit. Ainsi disparurent entr'autres tous les chapitres: celui de Binche comme celui de Thuin, de Fosses et tous les autres.

Quant aux reliques des saints de Lobbes, toujours conservés jalousement à Binche, elles avaient été transférées antérieurement à Mons par les chanoines, en grand secret, en même temps que les autres objets précieux de la Collégiale. Outre les sept châsses, six reliquaires et quatre bustes, on avait caché chez un avocat montois ami une importante quantité d'argenterie sacrée: calices, ostensoirs, chandeliers, encensoirs ...

Mais c'était compter sans l'astuce du commissaire du peuple, un certain Lamotze (bien connu par ailleurs des thudiniens de l'époque) qui ne reculait devant aucun moyen pour drainer nos richesses vers la France révolutionnaire. Il allait jusqu'à emprisonner les gens pour les faire parler: on découvrit ainsi les cachettes.

Les corps saints de Lobbes furent extraits de leurs châsses et brûlés sur la Grand Place de Mons, au cours d'une cérémonie sacrilège, tandis que les précieux reliquaires furent envoyés à Lille pour y être fondus en lingots.

VII. Les heureuses et providentielles récupérations

1. Par Binche.

Après le Concordat napoléonien qui atténuait quelque peu les effets voulus par les révolutionnaires rabiques et permettait la réouverture du culte, des reliques de St Théodulphe et de St Amoluin, contenues dans deux coffrets en bois ayant échappé au sacrilège de Mons, furent restituées à Binche.

Plus tard, des parcelles de reliques de St Ursmer, prélevées jadis par un orfèvre binchois lors de la réfection de la chasse, furent également restituées à la Collégiale. En outre un buste ancien du même St Ursmer qui était, on ne sait comment, resté à Binche lors du déménagement du trésor vers Mons, avait aussi pu échapper aux vandales de la Révolution.

Binche put aussi bénéficier de divers partages de reliques: ainsi, en 1888, la Collégiale reçut-elle une petite relique de St Ursmer offerte par l'Evêché de Gand et en 1924, l'église de Vellereille-lez-Brayeux qui possédait une relique de St Ursmer provenant de l'abbaye de Bonne-Espérance toute proche en céda une partie à la collégiale de Binche.

On remarquera la faculté d'oubli de certaines « *mémoires collectives* » dans ces dons ou ces restitutions: tout s'est dirigé sur Binche et rien sur Lobbes qui aurait pourtant bien mérité de récupérer au moins quelques parcelles de « son » patrimoine.

2. Par Lobbes.

En fait, tout ce que Lobbes a jamais récupéré de ses propres reliques consiste en une petite relique de St Ursmer qui provient de Bonne-Espérance, tout comme celle de Vellerville dont l'église paroissiale était consacrée à St Ursmer.

Elle fut reçue en 1925 et placée précieusement dans un petit reliquaire moderne.

En outre, la paroisse de Lobbes possède une relique de St Dodon reçue naguère du Prieuré ancien de Moustier-en-Fagne (un des trois Prieurés ayant dépendu sous l'Ancien Régime de l'Abbaye de Lobbes et occupé de nos jours par l'ordre bénédictin).

3. Par l'Abbaye de Maredsous.

Après l'expulsion définitive des moines de Lobbes (2 septembre 1794) qui avaient essayé en vain de ressusciter leur abbaye, dom Vulgise de Vignron, le dernier Abbé ne rentrera pas de son exil à Prague, mais y resta dans l'abbaye de Brevnov où il mourut en août 1823. Il avait emporté de Lobbes et conservé avec lui quelques reliques de son abbaye, que Brevnov remit en 1881 à dom Placide Wolter, premier Abbé de Maredsous. L'acte de cession de ces reliques contient une liste de 28 noms parmi lesquels figurent ceux des premiers Abbés de Lobbes canonisés ou d'Evêques itinérants régionaux:

St Landelin, Abbé de Lobbes

St Adelin, Abbé de Lobbes et disciple de St Landelin

St Amoluin, Abbé de Lobbes

St Ermin, Abbé de Lobbes et Evêque

St Théodulphe, Abbé de Lobbes et Evêque

St Vulgise, Abbé de Lobbes

St Folcuin, Evêque de Thérouanne et oncle de Folcuin de
Lobbes, abbé et chroniqueur de l'Abbaye

Ces reliques des saints de Lobbes ont été réunies en un seul reliquaire par Maredsous.

L'Abbaye de Brevnov a remis également à l'Abbé de Maredsous plusieurs documents d'authentification, notamment concernant les reliques de St Ermin, de St Amoluin et de St Théodulphe et même un extrait concernant celle de St Ursmer.

Quant à l'origine de ces reliques, on peut imaginer que l'Abbaye St Pierre avait autrefois prélevé des parcelles sur les Corps Saints qui, eux, devaient être inhumés dans l'église funéraire sur la montagne qui deviendra collégiale du Chapitre sous Notger.

En effet, la condition mise par Rome à l'obtention d'une relique de St Pierre était l'inhumation, en dehors de l'abbaye même, des corps des moines. Nous avons expliqué le pourquoi de cette restriction romaine qui, par ailleurs, n'excluait aucunement la possession de parcelles de reliques.

Il est donc possible, sinon probable, qu'avant même de confier les corps saints à l'église funéraire ou, plus tard aux Chanoines de St Ursmer, l'abbaye ait procédé à quelque prélèvement pour son usage dévotionnel interne.

Il est non moins certain que d'autres partages de parcelles aient eu lieu au cours de la longue histoire monastique de Lobbes, comme laissent d'ailleurs supposer deux autographes du vicaire général de Cambrai, Mgr de Mornay, qui authentifie après 1780, le prélèvement à Binche en faveur de Lobbes (infime restitution pour alléger les consciences!) de parcelles de reliques de St Ermin et de St Théodulphe.

Terminé à Thuin le 14 décembre 1995, en la fête de Saint Folcwin, petit-fils de Charles Martel, et Evêque de Thérouanne dont l'abbaye de Lobbes possédait une relique. Il était l'oncle du célèbre chroniqueur de l'Abbaye portant le même nom.
Tous droits réservés **G.H. CONREUR**

SOURCES

Arnoud Maurice: La destruction par les Hennuyers des fortifications liégeoises de la Sambre, 1979.

Bouille Théod.: Histoire de Liège, 3 vol, 1725-1731.

Borgniet M: Cartulaire de Fosses.

Dewez M: Histoire du Pays de Liège, 3 vol, 1822.

Fairon Emile: Regestes du Pays de Liège, T I.

Fairon Emile: Les chartes confisquées aux Bonnes Villes du Pays de Liège ... 1937.

x Lejeune Jean: La Principauté de Liège.

Lysbeth Alb: Translation des reliques de St Ursmer: 1409-1459.

x Millet A: Translation des reliques de St Ursmer: 1409-1459.

Pirenne Henri: Histoire de Belgique.

Polain M-L: Histoire de l'ancien Pays de Liège, 2 vol, 1847.

Poswick F: La Matricule de l'Abbaye de Lobbes, 2 vol.

x Roland E: La translation du Chapitre de St Ursmer de Lobbes à Binche, 1962.

Vos Joachim: Lobbès, son abbaye et son chapitre, 2 vol, 1865.



Buste reliquaire de Saint Ursmer,
1685, Lobbès, église Saint-Ursmer